JMT/CDC/DELIB/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houdan, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS CARON.

Date de la convocation : 30/03/22 Étaient présents :

Mesdames DEBLOIS-CARON - LEMOINE - BESNARD - GAUTIER

Messieurs SERAY - BOURGOGNE - DURET Date d'affichage: 30/03/22

Nbre de conseillers en exercice : 9

Nbre de présents : 7 Étaient Absents et excusés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBLOIS CARON

Ouverture de la séance : Madame Nathalie GUYOMARD donne pouvoir à Monsieur BOURGOGNE

7 présents et 2 pouvoirs : 9 votants

Nomination du secrétaire de séance : Mme Christine DEBLOIS-CARON

OBJET : Budget Primitif 2022

Le Conseil d'Administration du CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L2311-1 à L 2343-2.

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les délibérations n° 03/2022 du 11 Avril 2022 approuvant le compte administratif 2021 et n° 05/2022 du 11 Avril 2022 décidant de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 et de son inscription au BP 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Christine DEBLOIS-CARON, Vice-Présidente du CCAS,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Décide de voter le Budget Primitif du CCAS par chapitre.

Article 2 : Adopte le Budget Primitif du CCAS de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	70 417.58 €	70 417.58 €
Investissement	51 129.73 €	51 129.73 €
Total	121 547.31 €	121 547.31 €

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE Transmise à la Sous-Préfecture le Publiée ou notifiée, le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Pour extrait certifié conforme au registre

Houdan, le 11 Avril 2022

La Vice-Présidente du CCAS, La Vice-Présidente du CCAS,

Christine DEBLOIS-CARON Christine DEBLOIS-CARON